Commune de Spay

AVIS DU MAIRE

concernant une demande de Permis de construire déposée le 02/01/2023

PC 072 344 23 Z0001

PAR:

IEL EXPLOITATION 17 41 ter boulevard Carnot 22000 ST BRIEUC

POUR UN PROJET SITUE:

CHAMPFLEURI à Spay

CADASTRE:

 $344\ ZC\ 10,\ 344\ ZC\ 11,\ 344\ ZC\ 44,\ 344\ ZC\ 9,\ 344\ ZD\ 30,\ 344\ ZD\ 32,\ 344\ ZD\ 35,\ 344\ ZD\ 43,\ 344\ ZD\ 44,\ 344\ ZD\ 46$

En cas de décision relevant de l'Etat, cet avis est transmis à la direction départementale de l'Equipement dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut être transmis au service instructeur choisi. Il peut revêtir toute autre forme qui paraîtra utile.

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

11.	
SITUATION DU PROJET	Distance approximative de la construction la plus proche :
12.	Existe-t-il des bâtiments sur le terrain ?
	Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ?
13.	Incidence du projet sur les milieux avoisinants (urbains ou naturels) et en particulier conformité avec le PLU :
OBSERVATIONS DU MAIRE	Existence d'un élevage ou d'une installation à caractère nuisant à proximité du projet ?

2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

21. VOIRIE		Avant le :
	Largeur de la voie :	
	Nature du revêtement :	
	Appréciation de la desserte par rapport aux besoins engendrés par le projet :	
	Ya-t-il un plan d'alignement ?	
	Une cession gratuite de terrain est-elle nécessaire ?	
	Y a-t-il des problèmes d'accès ? Lesquels ?	
		Avant le :
22.	Diamètre des canalisations :	
RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet :	
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
		Avant le :
23.a.	La desserte en gaz est :	***
RESEAU DE GAZ	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
		Avant le :
23.b.	La desserte en électricité est :	
RESEAU D'ELECTRICITE	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
	Le réseau d'électricité situé sur le terrain devra être	
		Avant le :
22 -	La desserte du téléphone est :	
23.c. RESEAU DU TELEPHONE	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
	Le réseau du téléphone situé sur le terrain devra être	
		Avant le :
	Type de réseau :	
24. RESEAU D'ASSAINISSEMENT	Adaptation du réseau des eaux pluviales par rapport au projet :	
	Adaptation du réseau des eaux usées par rapport au projet :	
	Y a-t-il des problèmes particuliers (raccordement, extension) ? Lesquels ?	
	Existe-t-il une station d'épuration ?	

25.	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ?	
RESEAU SECURITE INCENDIE	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
26.	La commune pourra-t-elle assurer la scolarité des enfants ? La commune pourra-t-elle assurer le ramassage scolaire ?	
EQUIPEMENTS COLLECTIFS	2. La commune assurera-t-elle la collecte des ordures ménagères ?	
	3. Y a-t-il des problèmes relatifs à d'autres équipements collectifs ? Lesquels ?	

3. PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

31. MONTANT DE LA PARTICIPATION PROPOSE	
32. MODES DE PAIEMENT POSSIBLES	
33. DELAI DE RECOUVREMENT PROPOSE	

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

41.	Les aires de stationnement sont-ils en nombre suffisant ?
AIRES DE	
STATIONNEMENT	
42.	Y a-t-il lieu de prescrire le maintien des arbres existants ?
PLANTATIONS ET AIRES	Y a-t-il lieu de prescrire la réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ?
DE JEUX	
42	L'aspect extérieur du projet est-il conforme ?
43. ASPECT EXTERIEUR	Observation
ASPECT EXTERIEUR	

5. AVIS DU MAIRE

Favorable (nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu)	Date: 03/01/2023
	Le maire
Défavorable (indiquer les motifs compte tenu des observations tirées des rubriques 13 à 43)	Jean-Yves AVIGNON
	2700